

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2009

L'an deux mille neuf, le vingt et un octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, sous la Présidence de M. GERBE Henri, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes PETIT Denise, MINGAT Agnès, DEMARCQ Valérie, ACIDE-REYNAUD Josiane.

MM. GELAS Gilles, FASS René, DOUCET Franck, LEYGNIER Sylvain, BARBE Jean-David, ROUDET Didier, GARDEUR Dominique, CHARMEIL Sébastien.

M. NEVEJANS Bruno a donné un pouvoir à M. CHARMEIL

SECRETAIRE : M. BARBE Jean-David

Après lecture et approbation du compte rendu de la précédente séance, l'ordre du jour est abordé.

DEMISSION Nadège RUIZ

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission pour raisons familiales de Mme Nadège RUIZ. Il propose de la remplacer à la Commission culturelle de la Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers. Mme Denise PETIT se propose pour la remplacer.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention auprès du Conseil Régional pour l'aménagement de la traversée du village (2^{ème} tranche) programme 2009-2010 sachant que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 255.500 €HT. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **ADOpte** cette proposition et **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter cette subvention auprès du CONSEIL REGIONAL.

PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT – ACHAT D'UNE MALLETTE PEDAGOGIQUE POUR LE RASED DE LA COTE ST ANDRE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de convention de partenariat pour l'achat d'une mallette pédagogique pour le RASED de LA COTE ST ANDRE et les modalités de répartition intercommunale. Participation de BREZINS : 187.14 €

Monsieur le Maire propose de signer cette convention,

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour **SIGNER** la convention de partenariat avec la commune de LA COTE ST ANDRE

LUDOTHEQUE INTERCOMMUNALE ITINERANTE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du fonctionnement de la ludothèque intercommunale itinérante, il est nécessaire de signer une convention de partenariat pour la mise à disposition des locaux municipaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour **SIGNER** la convention de mise à disposition des locaux municipaux avec la communauté de communes du pays de bièvre-liers.

RETROCESSION DE VOIRIE A LA COMMUNE LOTISSEMENT LE DOMAINE DE RACHEL

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courrier de l'association syndicale du domaine de Rachel qui demande à ce que la voirie soit transférée dans le domaine communal. Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande, la pratique étant d'attendre 10 ans pour passer au domaine public.

Une réflexion sera engagée au sujet de l'éclairage public.

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE ROSE VALLAND

L'association Sportive du collège Rose Valland demande une subvention pour le fonctionnement des activités sportives. En effet, les élèves du collège sont pris en charge par cette association lors de la pause méridienne et le mercredi après midi. Après discussion, le Conseil municipal, parce qu'il s'agit d'une association qui intervient dans le cadre scolaire, décide à l'unanimité des membres présents **d'OCTROYER A TITRE EXCEPTIONNEL** une subvention de **200 €** à prendre sur le compte 6574 divers.

ACHAT TERRAIN GATEL

Monsieur le Maire donne la parole à Gilles GELAS, qui explique que l'OPAC serait prêt à engager une opération sur la commune sachant que la commune possède deux terrains situés près des HLM en zone constructible (parcelles n° 40 et 45 pour une superficie d'environ 4000 m²). Pour réaliser cette opération il serait souhaitable que la commune achète les parcelles N° 39 et 46 (1700 m²) qui appartiennent à M. GATEL Gilbert. Après discussions avec M. GATEL, un accord sur le prix a été arrêté : 20 € le m². M. GELAS propose au Conseil Municipal la signature d'un compromis de vente pour cette parcelle. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour **SIGNER UN COMPROMIS** de vente auprès de Maître ZWICK, notaire à ST SIMEON DE BRESSIEUX avec M. GATEL pour 20 €/le m² sachant que la vente ne se ferait que si l'OPAC réalise l'opération sur ces terrains.

CONGRES DES MAIRES A PARIS

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que deux adjoints souhaitent participer au Congrès des Maires à Paris qui se déroulera du 17 au 19 novembre 2009. Il demande le paiement de la participation soit 90 € par participant sachant que la somme de 700 € est prévue au budget 2009.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal

ACCEPTE la participation des deux adjoints au Congrès des Maires à Paris et le paiement de 90 € par participants soit **180 €**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente le projet de déchetterie intercommunale aux conseillers municipaux et leur demande leur avis à ce sujet. Il serait souhaitable de trouver un terrain d'entente entre intercommunalités et permettre l'accès à tous aux différentes déchetteries.

Information sur les sondages des bassins de rétention, la nature de la terre n'infiltré pas, il est donc nécessaire de faire d'autres sondages sur la partie Nord de l'autre côté de la voie ferrée.

La séance est levée à 22h55